



R A P P O R T

**du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de
Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de
CHF 322'000.00 ayant pour objet le remplacement de la ventilation
de la salle de gymnastique du collège de Vauvilliers**

Résumé

L'installation de ventilation de la salle de sport de Vauvilliers montre des signes évidents de fatigue depuis plusieurs années. Ce sujet a d'ailleurs fait l'objet de quelques interventions lors de séances du législatif. Ce projet, repoussé plusieurs fois pour des raisons budgétaires mais également parce que l'urgence n'était pas encore de mise, doit maintenant être réalisé prioritairement afin d'éviter une panne. A cause de l'augmentation du coût des matériaux, la demande de crédit se monte à CHF 322'000.- au lieu de 300'000.-

Rapport n° : CG-2170.600-14
Date : 21.04.2022
Dicastère : Bâtiments communaux

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Introduction :

L'installation de ventilation de la salle de sport de Vauvilliers montre des signes évidents de fatigue depuis plusieurs années. Ce sujet a d'ailleurs fait l'objet de quelques interventions lors de séances du législatif. Ce projet, repoussé plusieurs fois pour des raisons budgétaires mais également parce que l'urgence n'était pas encore de mise, doit maintenant être réalisé prioritairement afin d'éviter une panne. En effet, ces installations sportives sont placées au-dessus du bassin de natation et sont soumises à un ensoleillement important.

Cette intervention s'inscrit dans le souhait du Conseil Communal de diminuer la dépense énergétique de nos bâtiments. **Il viendra en déduction des travaux à réaliser sur les bâtiments du collège.**

Historique des gros travaux sur l'aile nord, piscine-salle de gym

1972	Construction du collège de Vauvilliers.
1988	Remplacement partiel du système de traitement de l'eau. Réfection partielle de l'étanchéité des bassins.
1994	Assainissement de l'enveloppe et de la toiture.
1995	Remplacement des monoblocs de ventilation de la salle de gymnastique. Pose de panneaux solaires thermiques (80m ²).
2000	Réfection de l'étanchéité et du béton de la cuve du bassin.
2011	Mise en conformité, améliorations techniques et remplacement d'éléments détériorés.
2012	Installation technique de fabrication de chlore.
2013	Remplacement du monobloc de ventilation de la piscine.
2019	Réfection étanchéité et isolation toiture, norme Minergie P.
2020	Pose de panneaux solaires hybrides, soit photovoltaïques et thermiques (196m ²).

Préambule

Ce crédit de rénovation est du même type que celui accepté en 2013 pour le remplacement du monobloc de ventilation de la piscine. La ventilation de la piscine et celle de la salle de gymnastique sont deux monoblocs séparés et complètement indépendants.

Ces travaux entrent dans le cadre du crédit de rénovation et de remise aux normes thermiques, sismiques, accès des personnes à mobilité réduite et évacuations de secours du collège de Vauvilliers, rapport qui vous est présenté ce même soir. Les coûts seront donc portés en déduction de l'enveloppe totale des travaux de rénovation.

Travaux

La durée de vie d'une installation de ventilation est estimée à vingt ans. Après 27 années de service, il devient urgent de remplacer ce matériel, qui est dépassé au niveau technique, avant qu'il ne tombe en panne.

Le remplacement de ce monobloc permettrait d'économiser près de 6'000 KWh par année sur la consommation électrique ainsi que 6'000 KWh sur l'énergie thermique, soit un total de 12'000 KWh. Ceci correspond à un équivalent de 1'154 litres de mazout et 3.54 tonnes de CO₂

Il convient de préciser que ces travaux concernent le remplacement d'un système de ventilation par une solution moderne, exclusivement destinée au renouvellement de l'air. Il ne s'agit donc pas d'une

climatisation énergivore de refroidissement qui n'a pas lieu d'être dans une salle de sports. La température de la salle peut être partiellement réglée, en ouvrant simplement les fenêtres.

Les problèmes de surchauffe de la salle de gymnastique qui sont dus, d'une part, à la non isolation du plafond de la piscine dont la température de l'air est de 30° et, d'autre part, à l'inexistence de protections solaires pour les vitrages ; seront traités dans le cadre du projet de rénovation globale du collège.

En effet selon l'étude, 12% des pertes totales des bâtiments du collège de Vauvilliers sont dues au réchauffement de la salle de gym par la piscine, à travers la dalle qui n'est pas isolée.

Si dans un premier temps, le changement de ventilation ne résoudra pas ce problème, il permettra déjà d'optimiser le rendement sur la récupération de chaleur de l'air vicié expulsé.

Les coûts en CHF

Démontages installations existantes	14'500.-
Ventilation salle de gym et vestiaires	121'500.-
Installation chauffage	25'500.-
Installation sanitaire	3'000.-
Installations électriques	49'600.-
Installation MCR (centrale de commande)	29'500.-
Autorisations, soumissions, suivi chantier et mise en service	52'200.-
Nettoyage des gaines	18'200.-
Divers et imprévus (1.6% au lieu de 5%)	6'000.-
Heures services techniques	2'000.-
TOTAL TTC	322'000.-

La situation du marché s'est passablement tendue ces derniers mois, en raison d'une part des problèmes d'approvisionnement qui sont apparus pendant et après la crise sanitaire, et d'autre part, à cause du déclenchement de la guerre en Ukraine. Les conséquences deviennent palpables sur la plupart de nos projets et celui-ci ne fait pas exception. Par conséquent, le montant prévisionnel de CHF 300'000.- inscrit au budget des investissements 2022 ne peut être tenu. Nous estimons toutefois que le surplus reste raisonnable dans le contexte actuel.

Conclusion

Considérant que la mise en service de l'actuelle installation date de 27 ans, alors que la durée moyenne de vie est estimée à une vingtaine d'année, ainsi que les projections de gains énergétiques grâce à l'utilisation de technologies moins énergivores pour la future ventilation, nous sommes convaincus qu'il est temps de remplacer cette installation et cela avant qu'elle ne tombe en panne définitivement. A titre de comparaison on peut relater que le monobloc de la piscine, qui date de la même période, a déjà dû être remplacé en 2013 à la suite d'une succession de problèmes techniques.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, à accepter l'arrêté proposé ci-après.

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le règlement général de Commune du 23 mai 2016,
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,
Vu le budget des investissements 2022,
Entendu la commission de gestion et des finances,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête

- Article premier :** Un crédit d'engagement de CHF 322'000.00 ayant pour objet le remplacement du monobloc de ventilation de la salle de gymnastique du collège de Vauvilliers, est mis à disposition du Conseil communal
- Article 2 :** La dépense est comptabilisée au compte des investissements n° 20220503 et amortie au taux de 5% l'an.
- Article 3 :** Le cas échéant, le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire à financer tout ou partie dudit crédit, dans le respect des normes de frein à l'endettement selon la LFinEC.
- Article 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 21.04.2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le secrétaire

Jean-Michel Buschini

Gilles de Reynier